

Département de la Moselle

Arrondissement de  
Metz-Campagne

Nombre de Conseillers élus :  
27

**COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN**

**Compte-rendu**

---

Conseillers en fonction :  
27

Conseillers présents :  
19

**Séance du mardi 26 février 2019 à 20h00  
Sous la Présidence de Monsieur Henri HASSER, Maire**

Quorum : 14  
Votants : 25

**Etaient présents :** Messieurs Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Gérard VINCENT, Jean-Paul BALTES, Marc BOURGUIGNON, Bernard ADAM, Jean-Louis CAGNARD,

Mesdames : Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie-José HENNEQUIN, Corinne FRIOT, Marie Hélène JARRIER, Christine DELMOULY, Laura TARED, Isabelle MEZALTARIM, Josiane BARBIER

**Ont donné procuration :** Danièle BEHR à Mme FRIOT, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Antonella FRATTA à M. BRANDEBOURGER, Anne WALTER à M. SIMEAU, Stéphane WAGNER à Mme NICOLAS, Claude BOULANGE à Mme TARED

**Absents excusés :** Stéphane ZORETIC, Isabelle PECQUEUX

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre est adopté à l'unanimité.

**Débat d'orientations budgétaires**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires pour 2019 sont présentées aux élus du Conseil Municipal qui ont pu s'exprimer.

M. Brandebourger rappelle le contexte national et les contraintes imposées aux collectivités. Puis, il présente la situation financière de la commune et les orientations budgétaires en fonctionnement et en investissement :

Cf pièce annexe

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées des charges de personnel, des prestations restauration scolaire, de l'entretien des bâtiments-voirie et énergies.

Pour les recettes de fonctionnement :

Les impôts et taxes progressent en raison de l'augmentation (décidée par les services fiscaux) des bases fiscales. Les dotations baissent encore légèrement. Le produit des services (recettes cantine) s'accroît.

A noter que l'intégration du budget annexe (place de la hottée de pommes) et l'indemnisation du sinistre 2015 du gymnase avaient fortement gonflé les recettes 2017.

Mme Friot est surprise du nombre de jours d'arrêts de travail, important selon elle. Or, l'absentéisme se révèle modéré une fois écarté le ou les longs arrêts.

En section d'investissement, M. Brandebourger souligne que l'avenir juridique de la maison de retraite est flou et qu'en conséquence la programmation d'investissements est incertaine.

Monsieur le Maire explique qu'il faudra se positionner sur le conventionnement ou non de cette structure par l'Agence régionale de Santé et le Conseil Départemental, qui permet un prix de journée encadré. Sur la base de ce postulat, il appartiendra au conseil de trouver les solutions de gestion de l'établissement qui pérennisent son conventionnement et ne pèsent pas sur les finances communales en terme de dépenses d'entretien ou de réhabilitation du bâtiment. Une délégation de service public assortie d'un bail emphytéotique constitue peut-être la solution idéale. Quoiqu'il en soit, il convient d'étudier cette solution pour que le conseil puisse se prononcer.

Pour répondre à Mme Friot, Mme Diedrich précise que certes les personnes âgées ne sont pas majoritairement de la commune mais qu'en revanche très souvent les enfants ou la proche famille y résident.

M. Cagnard s'interroge sur la projection pluriannuelle de 3 ans. M. Brandebourger rappelle que c'est une obligation légale mais que c'est effectivement un exercice compliqué car nous ne disposons pas de toutes les informations notamment sur les taxes, dotations et réformes en cours.

Mme Tared explique qu'elle apprécie le tableau brossé par M. Brandebourger du contexte national contraint et changeant.

Elle souhaite plus d'explications sur le solde en constante diminution et dorénavant faible des attributions de compensation de Metz Métropole. M. Brandebourger lui explique que l'augmentation des attributions de compensation versées par la commune à Metz Métropole est due au transfert de compétences, notamment la voirie. Parallèlement, la Dotation de Solidarité Urbaine versée par Metz Métropole à la commune reste stable, donc le solde positif diminue pour la commune.

Il semble peu pertinent à Mme Tared de comparer les encours de dettes entre communes puisque ceux-ci dépendent de la politique d'investissements volontariste ou non de la commune.

Concernant les effectifs municipaux, elle n'imagine pas ne pas remplacer les prochains départs en retraite compte-tenu des tâches croissantes et pénibles des agents techniques.

Mme Tared mentionne qu'elle est favorable au conventionnement de la résidence Pierre Herment.

Enfin pour conclure, elle déplore le faible soutien aux associations. Elle souligne également le mauvais goût des réalisations proposées par les services techniques à l'intersection route de Plapeville / avenue Henri II.

### **Complexe sportif : autorisation d'investissement pour une étude**

Suite à de nombreuses rencontres avec le club de football USBSM, notamment sur les équipements mis à disposition, il a été proposé de réaliser une étude sur la faisabilité technique et financière d'un club house, d'un terrain synthétique sur le terrain d'honneur actuel et sur le terrain de hand-ball.

Pour ce faire, la société Iris Conseil a fait une proposition d'un montant de 10 800 € TTC, étude finalisée en début d'année.

Mme Friot estime ce coût excessif pour une étude. M. Simeau explique que l'étude incluait 3 demandes et intégrait une étude de sols, de réseaux de fluides...

Monsieur le Maire indique que le choix d'un professionnel était également une volonté de fournir un document de travail indépendant.

Pour répondre à Mme Delmouly, le club house est un espace de convivialité qui sert de salle de réunion et qui permet également d'accueillir les enfants pour des gouters une fois les matches terminés.

L'intérêt des terrains synthétiques est qu'ils nécessitent moins d'entretien, occasionnent moins de blessures sur les joueurs. Néanmoins compte-tenu du coût de ces équipements, la commune n'envisage pas ces aménagements.

Mme Delmouly aborde le sujet de l'UNSS qui ne peut se dérouler le mercredi après-midi. S'en suit un long échange entre les élus sur l'occupation intensive des locaux sportifs, s'expriment notamment :

- Mme Tared suggère d'augmenter les équipements ou de cesser les constructions.
- M. Brandebourger explique que la subvention du Conseil Départemental est bien maigre au vu du taux d'occupation du gymnase par le collège. Ce bâtiment n'est pas un dû.
- Monsieur le Maire rappelle que le dojo est également mis à la disposition du collège à la seule initiative de la mairie. Il précise aussi que les communes ont la charge du premier cycle scolaire, or les écoles et le périscolaire ne peuvent pas accéder à cet équipement comme ils le souhaiteraient.

Pour contenter au mieux l'ensemble des utilisateurs, l'an prochain, c'est la commune qui fixera les créneaux horaires, avec des heures de ménages incluses.

Monsieur le Maire suggère que les associations de parents d'élève se mobilisent auprès des 3 communes concernées car il s'agit bien d'un gymnase à vocation intercommunale. Or, seul Ban Saint Martin supporte les charges de fonctionnement.

Mme Mezaltarim évoque le montant de la subvention attribuée à l'US BSM, représentant 30% de l'enveloppe attribuée aux associations. Partant de ce constat, elle s'étonne qu'il n'y ait pas de distinguo entre ban saint martinois et personnes extérieures quant au montant de l'adhésion au club.

Monsieur le Maire conclut que malheureusement les habitants ne sont plus que des consommateurs. Partant de ce constat, les clubs doivent s'adapter pour garder leurs adhérents et s'ouvrir aux autres.

Sur la base de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture de crédit d'investissement anticipé pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité technique et financière d'un club house, d'un terrain synthétique sur le terrain d'honneur actuel et sur le terrain de hand-ball.

Le montant de cette étude sera inscrit à l'article 2031 frais d'études de l'opération n°201401 réhabilitation gymnase du budget principal de la ville pour 10 800 €.

### **Indemnités de conseil au comptable public**

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil au comptable public chargé des fonctions de receveur des communes pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Vu sa délibération du 24 avril 2014 décidant d'attribuer au Trésorier de la commune l'indemnité de conseil au taux de maximum,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'attribuer l'indemnité de conseil à Mme Mollenthiel, comptable du Centre des finances publiques de Montigny Pays messin et chargée des fonctions de receveur de la commune depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018,
- fixe le taux de l'indemnité à 100%
- précise que cette indemnité est répartie entre les 2 comptables publics au prorata de leur temps de présence sur l'année 2018.

### **Contrat de parrainage - Ur Ban 2019**

Vu le projet de festival Ur-Ban, 2eme édition, organisé par la ville et prévu le 01 juin 2019,

Considérant qu'il convient de maîtriser le budget alloué mais également de s'ouvrir à un public plus large,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le projet de convention de parrainage avec le complexe cinématographique Kinopolis de St Julien-les-Metz,

### **Approbation des statuts de Metz Métropole**

Le décret ministériel du 27 septembre 2017 créait, à compter du 01 janvier 2018, la métropole dénommée « Metz Métropole » par transformation de la communauté d'agglomération éponyme.

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 décembre 2018 approuvant les statuts de Metz Métropole,

Considérant que l'adoption de ces statuts est subordonnée à l'accord du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts de Metz Métropole.

### **Police intercommunale : adhésion de nouvelles communes**

Vu ses délibérations du 29 novembre 2016,

Considérant les demandes des communes de Longeville-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Scy-Chazelles, et Sainte Ruffine,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'adhésion des communes de Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz et Sainte Ruffine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019,
- d'accepter la modification du contingent horaire de la commune de Longeville-lès-Metz, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019,
- de modifier en conséquence la convention relative à la mise en commun des agents et de leurs équipements,
- de modifier la convention intercommunale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions mises à jour.

### **46 rue des jardins** : engagement de la commune sur la destination du terrain

Vu sa délibération du 25 septembre 2018 :

- approuvant la convention de maîtrise foncière opérationnelle entre l'EPFL, Batigère et la commune pour le 46 rue des jardins, parcelle section 1 n°145,
- désignant Batigère comme opérateur de cette opération,
- déléguant son droit de priorité au profit de l'EPFL pour l'acquisition de la parcelle section 1 n°145,

Le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, que la commune :

- ne revendra pas ces terrains dans les 5 ans suivant la signature de l'acte authentique
- que le projet aura bien pour objet la réalisation de logements sociaux.

Monsieur le Maire confirme que l'ensemble des bâtiments sera rasé. Il précise également cette opération permettra de requalifier le virage. Les travaux devraient débuter cet été.

M. Vincent souhaite savoir si les communes ont un droit de regard sur ce type de projet. Il lui est répondu par l'affirmative.

Monsieur le Maire annonce que l'avenir de la caserne Rocques sera un des prochains dossiers à gérer. Le CROUS et MOSELIS ont en effet dénoncé leur bail auprès de l'Etat propriétaire.

## **Décisions et informations du Maire**

\* encaissement d'un chèque de 318,42 € présenté par Allianz Banque en règlement des dégâts constatés sur un candélabre rue Otto Zollinger le 30 juillet 2018,

\* contrat avec la société Chubb pour le système de détection incendie installé dans le gymnase de la commune, à compter du 01 janvier 2019.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'en 2022. Redevance annuelle de 444.88 € H.T.

\* encaissement d'un chèque de 1503 € présenté par la MAAF en règlement des dégâts constatés sur 5 potelets rue St Sigisbert le 21 novembre 2018.

\* contrat avec la société GFI Progiciels pour la maintenance des logiciels utilisés par les services administratifs municipaux.

Ce contrat est conclu pour une période initiale de 3 ans, reconduit 1 fois, soit jusqu'au 31.12.2024. Redevance annuelle de 7959.28€ H.T.

\* contrat avec la S.P.L SAREMM pour une étude de faisabilité pour la programmation et la réalisation d'un accueil périscolaire.

Cette offre est retenue pour un montant de 10.575€ H.T.

\* Samedi 30 mars : Loto organisé par la Pédiatrie Enchantée au Ru-Ban

\* Dimanche 7 avril : Marche « La Quentinoise » organisée par MVE

\* Samedi 27 avril : Soirée dansante organisée au Ru-Ban par la Pédiatrie Enchantée

La séance est levée à 22H35